

Objet : Nantes – Rue Gabriel Goudy – Déclassement partiel du parking-relais (P+R) Goudy

Réf. : 3.2.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.4.5. et 11.4.6.) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prendre toute décision de désaffectation de tout bien immobilier, au sens des articles L.2141-2 et L.3112-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, et pour prononcer le déclassement du domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'enquête publique de déclassement partiel du P+R Goudy à Nantes qui s'est déroulée du lundi 26 juin 2023 au lundi 10 juillet 2023 et les conclusions favorables du commissaire enquêteur,

Considérant l'extension du périmètre du stationnement payant sur le secteur Pirmil – Saint-Jacques à Nantes à compter du 1^{er} juin 2023 et constatant la désaffectation partiel du P+R Goudy, objet de l'enquête publique, à cette date,

Décide

Article 1. Nantes – Rue Gabriel Goudy – P+R Goudy – Désaffectation et déclassement des parcelles cadastrées DP n°158, 284 et 286p.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **25 SEP. 2023**

Pour la Présidente
Le Vice-président délégué

mis en ligne le :

Michel LUCAS

25 SEP. 2023

Courriel : direction-territoires@nantes-metropole.fr
Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230925-2023_881DEC-AU
Date de télétransmission : 25/09/2023
Date de réception préfecture : 25/09/2023